

# COMMUNIQUE DE PRESSE



Sigean le 27 janvier 2019

Infin'idels syndicat des infirmiers libéraux interpelle tous les infirmiers libéraux et tous les paramédicaux à contester la destruction de l'activité libérale.

Les négociations conventionnelles actuelles relatives aux Communauté Professionnelles Territoriales de Santé, aux assistants médicaux aux forfaits de soins, au Bilan de soins infirmiers (BSI) sont en train de se négocier entre l'assurance maladie et les syndicats représentatifs de notre profession d'Infirmiers LIBÉRAUX.

Nous sommes à ce jour, le seul syndicat qui a réuni d'autres représentants de syndicats et associations afin de dénoncer le piège que serait une future activité libérale subventionnée, accepter de cautionner actuellement ces négociations est une erreur !

Nous savons pertinamment que les CPTS telles qu'elles sont présentées à ce jour deviendront un piège ultime ; des prisons au sein desquelles; les travailleurs indépendants seront contraints de rendre des comptes aux financeurs :les ARS, aux instances et aux donneurs d'ordres sous peine de voir s'envoler les subventions.

Comment peut on ignorer ce qui va se produire ! Fin de la tarification à l'acte, au profit du paiement forfaitisé et par voie de conséquence une finalité: l'aliénation !

Notre profession travaille tous les jours dimanches et fériés compris, acte après acte, elle mesure et depuis longtemps les difficultés mises en place par une nomenclature obsolète, des avenants conventionnels non réalistes ,des décisions en décisions sans aucune concertation des professionnels de terrain.

Nous pouvons donc réaliser et bien mieux que quiconque, le fait que ces CPTS révèlent une illusion ou pire une volonté des décideurs d'encadrer un peu plus notre exercice.

Les CPTS il faut le savoir ne seront que des structures dont le but sera de maintenir l'exercice libéral de notre profession sous la dépendance des GHT au sein des Projets Territoriaux de Santé

Nous avons déjà cette contrainte avec la signature conventionnelle HAD.

La naissance des CPTS dans la loi à venir engendra la mort du libéral pour preuve nous le voyons déjà avec l'émergence des GHT qui n'a absolument pas résolue la situation des Hôpitaux publics. Etendre encore le pouvoir technocratique administratif sur les soins de ville, c'est la contagion par la même pathologie que celle de la gouvernance hospitalière !

Les décisions présentées comme solutions en urgence, par la Ministre, d'organiser la profession et son exercice, ne reposent sur rien d'autre que de l'administration calculée des soins.



# COMMUNIQUE DE PRESSE



Sigean le 27 janvier 2019

Les professionnels de santé s'épuisent sur tout le territoire dans une tension mesurable, il suffit de visualiser le nombre de burn out, voire de suicides.

Tant d'actes non rémunérés et les gouvernances souhaitent nous ajouter à ceci une nouvelle profession dite « assistants médicaux » alors que les infirmiers libéraux sont **122341** libéraux ou mixtes (soit environ **17,95%** du total de la profession infirmière). Sur le terrain, des postes d'infirmier(ères) remplaçantes qui demeurent en stand-by faute de pouvoir s'installer car la répartition territoriale du zonage est totalement anachronique.

Le remplacement dénoté du paiement à l'acte par le forfait, lors de la présentation de « Ma Santé 2022 » : fait dénoter une baisse du tarif des actes.

« Les CPTS n'auront pas vocation à financer les soins, elles financeront des modalités d'organisation de ces soins à l'échelle des territoires sur la base d'éléments socles comme l'accès aux soins et la prise en charge des soins non programmés » (dixit la Direction de l'UNCAM).

Infin'idels interpelle tous les infirmiers libéraux à refuser que soit décidé par des tutelles la baisse de leurs tarifs au sein du forfait.

Infin'idels rappelle et appelle tous nos collègues infirmiers libéraux à venir nous rejoindre afin de ne pas assister à l'enterrement définitif de **Notre** exercice libéral, de Notre **liberté** de soigner, de préserver nos patients afin que ces derniers conservent le choix de LEURS soignants et de la relation privilégiée et confidentielle soignants / patients. Sinon nous assisterons à une prise en charge des soins, fonctionnarisée, soviétisée, encadrée, restreinte aux ordres, régulée à la baisse, ce sera l'Ubérisation forcée de nos pratiques.

Le motif invoqué c'est que l'on travaillerait mieux à plusieurs qu'isolément, argument qui est largement à démontrer. Ce qui est préconisé par l'administration des ARS, le bras armé de l'Etat c'est la **COORDINATION**, or ce vocable n'aura plus aucun sens.

En effet les libéraux isolés la pratiquent directement et de façon libre sur le terrain avec les réseaux d'affinités de correspondants en favorisant les soignants et les soignés **LIBRES** de leurs choix, cette liberté sera enterrée, quand nous serons dans les CPTS inclus dans les redoutables GHT!

Malheureusement la plupart des syndicats signataires conseillent d'y aller et de contractualiser avec les ARS au prétexte qui si nous ne l'appliquons pas il nous sera purement et simplement imposé !...Vaste piège grossier qui donnera encore plus de pouvoir aux ARS pour encadrer et contraindre nos professions.

Il est important de savoir aussi, que le bilan de soins infirmiers (BSI) forfaitisé lui aussi décidé par les syndicats dits « représentatifs » sans concertation avec notre profession en cette année 2019 ou la France parle de concertation des usagers ... Ce BSI dont les travaux ont débuté après ladite « signature de la convention 2007 », reste une énigme !



# COMMUNIQUE DE PRESSE



Sigean le 27 janvier 2019

Il faut visualiser la volonté de l'UNCAM qui consiste à mettre en place ce BSI après tant d'années d'essai, mais sa position reste très ferme : un seul mot d'ordre « économie » tout en créant une série de forfaits, qui seront posés via des grilles d'évaluations dans le domaine de la santé. Cet outil de travail sera discuté par l'Assurance maladie, les représentants des infirmier(ères) ainsi que des médecins libéraux, puis par la Haute Autorité de Santé, avant d'être mis en application après sa publication au Journal Officiel.

2019 reste encore un grand suspens quant à la rémunération forfaitaire qui ne l'oublions pas sera liée au degré de dépendance du patient !

On peut se demander ce que vont devenir les indemnités kilométriques !

### **Infin'idels a bien compris l'enjeu politique :**

« Ils ont des millions, Nous soignons des millions ... » tout en gagnant moins.

Que sont ce réellement ces négociations quand nous savons tous que le panier de soins et sa rémunération doit être le plus léger possible !

Il est impossible d'accepter de brader la santé ou de poser des rustines qui n'éviteront pas un véritable problème sanitaire.

La Cnam va également définir les conditions de "modulation de la rémunération" des médecins, et à terme de **TOUTES les professions de santé conventionnées**, "en fonction de leur participation à un mode d'exercice coordonné".

« Une modulation, c'est quelque chose qui doit faire varier les éléments de rémunération, en plus et en moins selon que le professionnel s'engage, prend sa part, assume une forme de responsabilité comme ses confrères, ou pas", explique Nicolas Revel à Egora.

Source : <https://www.egora.fr/actus-pro/assurance-maladie-mutuelles/46014-assistants-medicaux-la-cnam-devoile-son-jeu>

Si les syndicats sont prêts à entendre qu'un médecin qui participe à des réunions de coordination soit justement indemnisé pour le temps perdu, ils s'opposent à ce que son confrère qui refuse d'adhérer à une CPTS voit sa rémunération forfaitaire amputée. Pour MG France, c'est clairement "un point bloquant" qui peut rendre impossible la signature d'un accord.

En conclusion nous ne pouvons accepter d'être les otages mêlés à ce chantage conventionnel que nous soyons **médicaux ou paramédicaux**.

Contact presse  
Lou Bertrand  
[contact@infinidels.com](mailto:contact@infinidels.com)

